



Arrêté n° 2024-012

## ARRETE DU MAIRE Réglementation municipale

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,  
Vu le code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les intempéries de ces derniers jours,  
Considérant l'état du terrain municipal de football ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

Par arrêté municipal de ce jour, nous déclarons les terrains de football d'honneur et d'entraînement impraticables pour le samedi 10 février 2024 et le dimanche 11 février 2024.

#### Article 2

Cet arrêté est applicable le 10 février 2024.

#### Article 3

Une ampliation du présent arrêté sera remise au Président du Club de Football pour application.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 9 février 2024

Le Maire,  
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com